

Siège
35, route de la Quemine
71500 Branges

EXTRAIT
du registre des délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Louhannais

Séance du 21 février 2023

Séance du 21 février 2023

Nombre de membres
du Comité Syndical
en exercice : 95

Présents à la séance : 57
Votants : 64

Date de la convocation :
10 février 2023
Date de l'affichage :
23 février 2023

Objet de la délibération

**Répartition des
charges
SIRED/SPANC 2023.**

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt et un du mois de février à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du SIVOM du Louhannais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Marais, à Branges, sous la présidence de M. Christian CLERC.

Les délégués représentent leur communauté de communes d'appartenance pour les délégués de Bresse Louhannaise Intercom' et leur commune d'appartenance pour les autres pour la compétence SPANC, leur communauté de commune d'appartenance pour la compétence SIRED et les deux simultanément pour la compétence SIVOM.

Présents : Mmes BEY Sandra, BLANCHARD Karine, BUTTIGIEG Auréline, COLIN Christelle, COUILLEROT Chantal, DEJEAN-AGRON Marie, DIMBERTON Marie, FAUVEY Audrey, GRAPIN Annick, GROSS Stéphanie, GUIGON Martine, GUILLOT Jennifer, JAILLET Françoise, KOCKELBERGH Suzanne, LAGUT Jocelyne, LARUE Anne, MOREL Martine, POULARD Magalie, THEVENET Catherine, TISSERAND Patricia, MM BARBOTTE Alain, BERNARD Éric, BEY Pascal, BLANC Éric, BOILLET Stéphane, BORNEL Daniel, BRAUD Benjamin, CABUT Jérôme, CAMUS Denis, CHAMBON Dominique, CHASSERY Robert, CLERC Jean-Yves, CLERC Christian, COLIN David, COUCHOUX Éric, DONGUY Roger, DUBOIS Claude, FARIA Xavier, FONFREIDE Serge, GAUTHIER Bernard, GELOT Jacques, GROS Stéphane, GUIGUE Jean Michel, LABOURIAUX Daniel, MALIN Jacky, MARICHY Patrick, MASSOT Denis, MERLIN Denis, MOREY Pascal, PERRET Michel, PIRAT Daniel, POUSSIN Luc, SERRAND Franck, TABOURET Christophe, VADOT Anthony, VICCHIO Stéphane, VITTAUD Jean-Pierre.

Excusés (représentés par) : Mmes BAILLET Pascale (COUILLEROT Chantal), BONIN Sylviane (POUSSIN Luc), CHAUSSAT Virginie (FARIA Xavier), LACROIX MFOUARA Béatrice (BOILLET Stéphane), MM CAUZARD Philippe (BRAUD Benjamin), GALOPIN Christophe (BEY Sandra), MORAND Stéphane (BARBOTTE Alain).

Excusés non représentés : Mmes BOISSOT Agnès, DUROUX Nadine, PATEY Nadège, MM BENARD Théo, BESSON Stéphane, GONTCHARENKO Alain.

Absents : Mmes DA SILVA Mariana, DEBEAUNE Valérie, FRAPPET Martine, GAUTHIER Sophie, JAEGER Claire, MALAISE LAURE, MALOIS Jessica, PUGEAUT Angéline, RODOT Nelly, VINCEROT Béatrice, WILLAUER Françoise, MM BADET Guillaume, COLIN Jean-François, COULON Jean-François, DAVID Frédéric, DE VECCHI Éric, FERRE Jérémy, LAURENCY Didier, MEUNIER Stéphane, MORAND Johan, PERNIN Philippe, PILLON Christophe, REBOULET Jean Michel, VIVANT Jérôme, WITMANS Matthijs.

○○○○○

Monsieur le Président expose que conformément à la délibération 2006-04-08 du 27 avril 2006, il est nécessaire de prévoir les clefs de répartition des frais communs au SIVOM et au SPANC pour 2023.

L'ensemble de ces dépenses étant prévu au budget SIVOM, le SPANC versera au SIVOM une somme correspondant aux frais engagés par le SIVOM au bénéfice du SPANC, à savoir :

Part de l'indemnité des élus : 25% du montant total. Soit : 7 731 €

Part sur les salaires du personnel du SIVOM : 5% du salaire de la comptable et 5% du salaire du directeur soit 5 258 €

Part sur l'amortissement du bâtiment (20%) : 1 180 €

Part sur le téléphone : 3 000 €

Part sur le nettoyage des locaux (10%) : 600 €

Part / consommation d'énergie des locaux (10%) : 1074 €

Pour les diverses assurances : 1 900 €

Participation affranchissement : 6 000 €

Carburant : 1500 €

Participation CNAS : 1 100 €

Assurance statutaire : 5 000 €

Soit un total de : 34 343 €

Reversement au SIVOM :	En €
Compte \ total	34 343
Salaires + amortissements	658
Téléphone	6262
Entretien	6283
Energie	60611
Assurances	6161
Timbres	6261
Carburant	6066
CNAS	648
Assurance statutaire	6458

Les opérations comptables nécessaires s'effectueront en fin d'année.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver la répartition de frais 2023 entre les services, comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré le 21 février 2023

Pour extrait conforme

Le Président,

Christian CLERC

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-Préfecture le 23 février 2023.

Publié, affiché, notifié le 23 février 2023.

